



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 55993

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les inquiétudes soulevées par la diminution constante depuis trois ans des crédits accordés à la gendarmerie nationale, malgré l'effort de 600 millions d'augmentation heureusement désisté dans le budget 2001 de la Défense. En effet, cette augmentation est d'autant plus modeste qu'elle ne compense ni les baisses antérieures ni la réduction de 2,5 % des dépenses d'investissements pour l'an prochain. En particulier, les moyens attribués au transport diminuent de près de 21 %. Il lui demande donc les mesures envisagées pour compenser à terme ces diminutions et faire face au déficit de personnel prévu pour les années prochaines en dépit des 3 752 recrutements décidés.

Texte de la réponse

Tout en s'inscrivant dans le cadre général de la maîtrise des dépenses publiques, les crédits alloués à la gendarmerie nationale font l'objet d'un suivi d'autant plus attentif de la part du ministère de la défense que la sécurité publique constitue l'une des priorités du Gouvernement. Les crédits de fonctionnement de la gendarmerie (titre III) ont été de 20,4 MF en 1999 et de 20,8 MF en 2000, et s'élèvent à 21,5 MF au titre de la loi de finances initiale (LFI) pour 2001. En matière d'équipements, les crédits de paiement ont augmenté de 5,2 % en 2000 pour atteindre 2,27 MF, niveau qui sera maintenu dans le budget 2001 avec 2,22 MF. A l'intérieur de cette enveloppe, la diminution entre 2000 et 2001 des investissements destinés aux moyens de transport doit cependant être relativisée. En effet, les crédits consacrés à ces moyens dans la LFI 2000 ont été revalorisés en cours d'année grâce aux mesures d'organisation annoncées par le ministre de la défense le 28 février 2000, lors du conseil de la fonction militaire gendarmerie, ce qui a permis d'accélérer le plan de remplacement et de dotation en véhicules des unités de gendarmerie. Ainsi, 360 MF ont au total été consacrés à cette ligne budgétaire en 2000. Cette accélération se traduit logiquement par un certain retour à la normale dans le budget 2001, qui n'aura toutefois aucune incidence dommageable sur l'activité opérationnelle des unités puisque les crédits de fonctionnement sont reconduits. De plus, les moyens aériens connaissent simultanément une hausse importante, passant de 5 MF en 1999 à 47 MF en 2000 pour atteindre 84 MF en 2001. Cette hausse permettra notamment de renouveler le parc d'hélicoptères légers de la gendarmerie et d'améliorer de façon significative ses capacités en matière de secours et d'intervention. Enfin, le Gouvernement s'attache à donner à la gendarmerie les moyens en personnel nécessaires à la bonne exécution de ses missions de sécurité publique. Outre l'accroissement des effectifs planifié par la loi de programmation militaire 1997-2002, le ministre de la défense a annoncé l'an dernier la création de 1 500 postes de sous-officiers de carrière entre 2000 et 2002, de façon à accompagner l'évolution démographique constatée en zone de gendarmerie nationale. Les deux tiers de ces postes ont d'ores et déjà été inscrits dans les budgets 2000 et 2001. Par ailleurs, le décalage structurel qui existe entre le moment où les personnels sont recrutés et celui où ils sont affectés dans les unités à l'issue de leur période de formation ne peut conduire à parler de déficit en personnel. Il répond à un phénomène ponctuel, qui n'est pas propre à l'institution, dans la phase actuelle d'augmentation des effectifs de sous-officiers.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55993

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7243

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1946